



REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DES SOLUTIONS TICs / IA APPLIQUEES A L'AGRICULTURE Green'TIC

ARTICLE 1 : Organisateur

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) organise, en marge du Salon International de l'Investissement et de la Technologie Agricole (SIAT), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche un Concours National des meilleures solutions TIC / IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés, **Green'TIC 2024**.

ARTICLE 2 : Objectifs

Ce concours a pour objectifs :

- Inciter et encourager les porteurs de solutions technologiques et les développeurs à intégrer les TICs / IA dans l'amélioration des systèmes alimentaires pour une agriculture résiliente au changement climatique ;
- Encourager la synergie recherche agricole et les Techniques d'Information et de communication appliquées à l'agriculture ;
- Créer un espace de compétition favorisant la concurrence valorisante ;
- Créer un réseautage d'échange d'informations entre exploitants agricoles ;
- Intégrer les TICs / IA dans les chaînes de valeur agricoles ;
- Contribuer à la modernisation de l'agriculture tunisienne.

ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité

3-1 Candidature

Peut concourir tout candidat ayant présenté un dossier portant sur un projet de solutions TICs / IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

3.2 Eligibilité

3.2.1 Définition des solutions TICs appliquées à l'agriculture

On entend par solutions TICs appliquées à l'agriculture : l'introduction d'une technique d'information ou d'un nouveau logiciel ayant des répercussions concrètes sur la chaîne de valeur agricole (*)

On entend par solutions d'IA appliquées à l'agriculture : l'adoption de technologies avancées permettant l'imitation de l'intelligence humaine et qui repose sur la proposition des algorithmes et des modèles exécutés dans un environnement informatique dynamique.

(*) Les chaînes de valeur permettent aux entreprises de répondre aux besoins du marché en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

3.2.2 Les participants au concours

Peuvent participer à ce concours les candidats suivants :

« **Start up** »: toute jeune entreprise tunisienne **en phase de démarrage** (ayant moins de 8 ans) représentée par une personne ou une équipe de personnes avec un porteur de projet principal, de nationalité Tunisienne, dont le projet porte sur la création/développement d'un produit/procédé innovant en matière de Technologies de l'information et de la Communication TIC/IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

Toute personne physique de nationalité tunisienne résidant en Tunisie ou à l'étranger travaillant sur un projet de solutions appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Chaque candidat ou équipe pourra présenter un seul projet.

Tout projet d'un candidat doit constituer une innovation sur le marché et ne pas être une simple variante d'un produit ou d'un service existant.

Seront éliminés du concours :

- Une simple idée de projet qui est encore en phase de recherche
- Un projet qui ne combine pas les TIC/IA et l'agriculture ou la pêche ou l'agroalimentaire ou les services liés
- Un produit déjà commercialisé
- Un candidat qui a déjà bénéficié d'un prix **Green'TIC**

NB : Au cas où les candidats souhaiteraient avoir des précisions ou des informations complémentaires, ceux-ci pourront adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : concours.greentec@apia.com.tn
Les réponses seront formulées dans un délai ne dépassant pas deux jours ouvrables.



Leurs questions et les réponses seront publiées, de façon anonyme, sur le site : www.siat.tn rubrique Concours Green'TIC2024.

ARTICLE 5 : Inscription

Une demande de participation au concours devra être effectuée **en ligne** en remplissant le formulaire d'inscription sur le site web www.siat.tn , rubrique « **Concours Green'TIC** »

ARTICLE 6 : Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera rédigé en langue française ou arabe et devra comporter les documents suivants :

- Une copie de la fiche d'inscription au concours imprimée à partir du site ;
- Un résumé d'une page maximum du projet présenté. Ce résumé devra être rédigé dans le but de permettre une parfaite compréhension du projet et présenté de manière claire et précise ;
- Toute autre pièce appuyant votre projet ;

Il est souhaitable que chaque candidat présente dans son dossier, le plan de développement chiffré de son projet.

Les dossiers pourront comprendre des illustrations, photos ou schémas insérés dans deux pages à la fin du dossier. Les documents constituant le dossier doivent être organisés dans un seul fichier PDF ou dossier .zip/.rar et adressés au mail du concours : concours.greentec@apia.com.tn en mentionnant à l'objet du mail le **Nom et Prénom du candidat/intitulé du projet**.

ARTICLE 7 : Etapes d'évaluation des dossiers de candidature

- Dépouillement des dossiers de candidatures** : tout dossier de candidature sera examiné, il serait possible de demander aux candidats de plus amples informations sur leur projet. Les candidats, dont les dossiers sont retenus seront informés personnellement de la date et du lieu de la présentation orale de leur projet.
- Sélection des projets** : Le comité de sélection procédera à l'évaluation des dossiers et la présentation orale du candidat.

ARTICLE 8 : Accompagnement avant sélection finale

Formation

Les candidats retenus bénéficieront des sessions de formations se rapportant sur les techniques de pitching, sur les techniques d'élaboration d'un Business Model Canvas, IA, solutions d'adaptation

aux changements climatiques, initiation accès au financement

A l'issue de la formation les candidats auront droit à une séquence de 3 minutes pour présenter leurs projets pour une dernière sélection.

ARTICLE 9 : Sélection finale

Les 12 candidats finalistes accompagnés de leur prototype, leur maquette, etc... seront présents tout au long du déroulement du Salon SIAT dans un espace aménagé **Green'TIC du 30 Octobre au 02 Novembre 2024**, au cours duquel les finalistes des projets de solutions TICs/IA appliquées à l'agriculture passeront devant le jury pour le choix des lauréats.

ARTICLE 10 : Calendrier

Le calendrier sera le suivant :

Le 31 Août 2024 : Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature via le formulaire sur le site web : www.siat.tn, rubrique « **Concours Green'TIC** »

- Le 16 septembre 2024 : Convocation des postulants par le comité de sélection.
- Du 23 au 24 septembre 2024 : Séances de présentation orale pour les candidats retenus devant le comité.
- A partir du 1er octobre débiteront les séances d'accompagnement
 - Réalisation des vidéos des séances de pitching des candidats finalistes
 - Publication des idées TIC/IA appliquées à l'agriculture finalistes
- Du 30 octobre au 2 novembre 2024 : Exposition au Salon SIAT des projets retenus
- Le 31 octobre et le 1 novembre 2024 : Séance de pitching devant le Jury.
- Le 2 novembre 2024 : Cérémonie de remise des prix.

Remarque

Le comité d'organisation du concours national **Green'TIC** se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il informera les candidats via Email de toutes les modifications se rapportant au déroulement du Concours National **Green'TIC**.

ARTICLE 11: Processus d'attribution des prix

Le jury désignera 4 lauréats du Concours National **Green'TIC 2024** selon des critères bien déterminés et qui seront communiqué avant le passage devant le jury.

ARTICLE 12: LES PRIX

Les prix décernés aux lauréats seront attribués en nature (sous forme de matériels

- Le 1^{er} prix15 000 DT
- Le 2^{ème} prix10 000 DT



- Le 3eme prix7 000 DT
- Le quatrième prix 5 000 DT

ARTICLE 13 : Accompagnement post- concours

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement spécifique durant une année au sein des Pépinières des Entreprises Agricoles de l'APIA dans le cadre du Projet Plan National d'Adaptation - volet sécurité alimentaire- mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et la FAO.

ARTICLE 14 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement

Tunis le

Signature